



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOSELLE  
DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Longeville les Metz, le 10/07/2018

Mes chers Collègues,

Suite à l'entretien de Madame SAILLARD, Directeur Général du CHR METZ-THIONVILLE, dans le journal « La Semaine » du 21 juin dernier, très sévère pour la médecine libérale et les femmes médecins, je vous prie de trouver ci-joint la lettre que je lui ai adressée.

Cordialement à vous,

Le Président  
Dr Laurent DAP



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOSELLE  
DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Madame Marie-Odile SAILLARD  
Directeur Général du CHR METZ-THIONVILLE  
Site Hôpital de Mercy  
1 Allée du Château  
CS 45001  
57085 METZ CEDEX 03

Longeville les Metz, le 10/07/2018

Madame le Directeur Général,

J'avais rendez-vous avec vous le 28 juin dernier, d'une part pour me présenter en tant que nouveau Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Moselle, et d'autre part, pour revenir sur votre entretien dans l'hebdomadaire « La Semaine » du 21 juin.

En effet, dans celui-ci :

- Vous dites qu' « il n'y a pas de garde libérale organisée » : le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins est chargé par le code de la santé publique de tenir le tableau de garde de la permanence des soins ambulatoires non programmés (PDSA) ; obligation collective reposant depuis 2003 sur le volontariat individuel des médecins généralistes et couvrant la période de 20h à 8h, ainsi que les weekends et jours fériés. Ce tableau comporte 27 territoires de permanence en Moselle : il est complété quotidiennement et transmis par l'Ordre au directeur de l'ARS, au préfet et aux SAMU.

L'hospitalisation privée assure également sa part : la clinique Claude Bernard à METZ possède un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24 et les différentes spécialités (cardiologie, chirurgie, ORL, ...) y assurent également une astreinte permanente.

Il y a donc un système de garde libérale effective.

- Vous dites que « la moitié des femmes médecins n'exercent pas ou à mi-temps ». Les statistiques démontrent le contraire et les praticiens féminins que vous employez au sein du CHR assurent la même charge de travail que leurs collègues masculins.

Devant les graves menaces qui pèsent sur le système de santé français (démographie médicale, vieillissement de la population, appauvrissement des finances publiques), il est du devoir de tous les acteurs (systèmes hospitaliers public et privé, médecins hospitaliers et libéraux, ordre des médecins) de privilégier le dialogue constructif.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOSELLE  
DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Voilà ce que je souhaitais vous dire et que j'ai chargé M. TALEC, directeur général adjoint, qui m'a reçu en votre absence, de vous transmettre.

Veillez agréer, Madame le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président  
Dr Laurent DAP